

*Affaires courantes*

Il nous reste la réponse des néo-démocrates, qui permettra de veiller à ce que les mesures appropriées soient prises pour prévenir la pauvreté au lieu d'essayer d'y remédier après que le problème s'est posé.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

\* \* \*

**LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA**

## MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Otto Jelinek (au nom du ministre d'État (Finances et Privatisation)) demande à présenter le projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada et modifiant d'autres lois en conséquence.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément au paragraphe 68 (2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Jelinek propose, au nom de M. McDermid: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69 (1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

**LE CODE CRIMINEL**

## MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel (agressions sexuelles).

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément au paragraphe 68 (2) du Règlement, la motion est adoptée.

M<sup>me</sup> Campbell (Vancouver-Centre) propose: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69 (1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

**LA LOI SUR LES JUGES**

## MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet

de loi C-50, Loi modifiant la Loi sur les juges et la Loi sur la Cour suprême et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M<sup>me</sup> Campbell (Vancouver-Centre) propose: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

**LOI SUR LES RESSOURCES EN EAU DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

## MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-51, Loi concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Siddon propose: Que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

**LOI SUR LES RESSOURCES EN EAU DU YUKON**

## MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-52, Loi concernant les ressources en eau du Territoire du Yukon.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Siddon propose: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.